



Assemblée générale

Distr. générale
15 mars 2013
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 21 février 2013, à 10 heures

Président provisoire : M. Ban Ki-moon . . . (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

Président : M. Morejón (Équateur)

Sommaire

- Ouverture de la session par le Secrétaire général
- Adoption de l'ordre du jour
- Élection du Bureau
- Organisation des travaux
- Autres questions

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-23959 (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 25.

Ouverture de la session par le Secrétaire général

1. **Le Président provisoire** dit que la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme est en bonne voie. Dans un contexte de crises financières persistantes et de contraintes budgétaires qui vont croissant, la communauté internationale doit s'attacher davantage à obtenir des résultats. Ayant récemment invité l'Assemblée générale à envisager de réexaminer le programme d'activités, il demande en outre au Comité spécial de revoir ses pratiques afin d'optimiser son efficacité.

2. La communauté internationale est plus que jamais convaincue que le colonialisme n'a plus sa place dans le monde moderne. Son élimination, conforme aux principes de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, est un projet commun à l'échelle mondiale qui demande que toutes les parties concernées, à savoir le Comité spécial, les puissances administrantes et les territoires non autonomes, prennent des mesures constructives qui répondent au cas particulier de chaque territoire non autonome.

3. Le Comité spécial doit jouer un rôle de premier plan pour ce qui est d'identifier les possibilités de changement et de hiérarchiser, dans l'intérêt de tous, les priorités de la décolonisation. En tant qu'organe intergouvernemental qui se consacre exclusivement à la décolonisation, on attend de lui qu'il mobilise, de manière créative et innovante, la volonté politique nécessaire pour faire avancer son programme. Le monde passe actuellement par une phase de transition, où nombre d'anciennes structures s'effondrent et où de nouvelles configurations prennent forme.

4. Il existe, en ce qui concerne la décolonisation, 16 territoires non autonomes sur lesquels le monde doit se pencher. Le discours autour d'une « décolonisation différée » est complètement dépassé. Le monde ne peut plus se permettre le luxe de proclamer de belles phrases vides de sens. Seuls comptent les mesures concrètes et les résultats tangibles. Il est temps d'engager un nouveau type de dialogue, pleinement inclusif, sur la question de la décolonisation. Le changement, bien qu'il fasse parfois peur, est de loin préférable au statu quo.

5. Le Secrétariat continuera d'aider le Comité spécial à mettre en œuvre son programme de travail. Le

Secrétaire général lui souhaite plein succès pour l'année à venir.

Adoption de l'ordre du jour

6. *L'ordre du jour est adopté.*

Élection du Bureau

7. *Sont élus par acclamation M. Morejón (Équateur) aux fonctions de président, M. Reyes Rodríguez (Cuba) et M. Touray (Sierra Leone) aux fonctions de vice-président, et M. Ja'afari (Syrie) aux fonctions de rapporteur.*

8. *M. Morejón (Équateur) prend la présidence.*

9. **Le Président** dit que les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de Chypre, du Costa Rica, des Émirats arabes unis, de l'Espagne, du Ghana, de la Mauritanie, de la Namibie et de la Turquie, ainsi que l'Observateur du Saint-Siège, ont fait part de leur désir de participer à la séance d'ouverture du Comité spécial en tant qu'observateurs.

10. La lenteur des progrès accomplis par le Comité spécial en matière de décolonisation demande que l'on donne un nouvel élan à la mission et au programme de travail de ce dernier, avec l'appui et la coopération des puissances administrantes. Il faudrait examiner individuellement le cas de chacun des 16 territoires non autonomes de la liste afin de déterminer ceux qui doivent continuer d'y figurer et ceux qui doivent en être retirés.

11. Les membres du Comité spécial doivent maintenir en outre un dialogue direct et constructif avec les puissances administrantes et les gouvernements des territoires non autonomes, comme ils le font dans le cas de la Nouvelle-Calédonie. En 2014, ce territoire entamera la phase finale de l'Accord de Nouméa, qui prévoit la tenue d'un référendum sur l'autodétermination entre 2014 et 2018.

12. Les séminaires régionaux du Comité spécial donnent l'occasion aux participants d'échanger des informations sur les problèmes rencontrés par chaque territoire et sur le rôle joué par les Nations Unies dans le processus de décolonisation. Le propre pays du Président, l'Équateur, a offert d'accueillir le séminaire régional du Comité spécial en 2013.

13. En l'absence d'objection, le Président considérera que le Comité spécial approuve la proposition de l'Équateur d'accueillir le séminaire régional de 2013.

14. *Il en est ainsi décidé.*

Organisation des travaux (A/AC.109/2013/L.1 et L.2)

15. **Le Président** attire l'attention sur une note du Secrétaire général publiée sous la cote A/AC.109/2013/L.1 qui cite les résolutions et décisions de l'Assemblée générale ayant un rapport avec les travaux que mènera le Comité spécial en 2013. Celui-ci est également saisi du document A/AC.109/2013/L.2, qui contient les recommandations du Président au sujet de l'organisation des travaux, du programme de travail et du calendrier des réunions du Comité spécial.

16. Le Président considère que le Comité spécial approuve les recommandations relatives à l'organisation des travaux pour 2013, étant entendu que le calendrier des réunions pourra être révisé par la suite selon que de besoin.

17. *Il en est ainsi décidé.*

18. **M. Reyes Rodríguez** (Cuba), Vice-Président, s'exprimant en tant que représentant de Cuba, dit que sa délégation salue l'engagement de l'Équateur au service de la cause de la décolonisation et le remercie d'avoir proposé d'accueillir le séminaire régional de 2013.

19. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit qu'étant donné que l'on entre dans la troisième année de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, on peut se demander si le Comité spécial est toujours en position d'aider les 16 territoires non encore autonomes à réaliser leurs aspirations de façon constructive et efficace.

20. Plutôt que de continuer sur la même voie comme si de rien n'était, le Comité spécial devrait consacrer plus de temps à l'élaboration de moyens concrets, aptes à résoudre la situation de chaque territoire. Il devrait en outre travailler en étroite collaboration avec chaque puissance administrante pour s'assurer que l'approche qu'il suit est suffisamment globale. Cette étroite collaboration était manifeste dans les cas des Tokélaou et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que dans le processus en cours en Nouvelle-Calédonie, grâce notamment à la forte implication du Groupe du fer de lance mélanésien et de toutes les parties à l'Accord de Nouméa.

Autres questions

21. **Le Président** rappelle que l'Assemblée générale a décidé d'autoriser le Comité spécial à siéger en l'absence du quorum prévu par les articles 67 et 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée. Le Comité spécial pourra ainsi déclarer ses séances ouvertes et conduire ses travaux en l'absence du quorum requis. Il est entendu que la présence de la majorité des membres sera requise pour la prise de toute décision.

22. En ce qui concerne les séminaires régionaux, le Président se propose d'engager un processus intersessions qui faciliterait la recherche des pays susceptibles d'accueillir les séminaires, afin que le Comité spécial puisse consacrer davantage de temps à leur préparation.

La séance est levée à 11 heures.